



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS

05200

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 22 décembre 2020**

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Christine MICHEL, Michèle TETENOIRE, Jean-Daniel GUIEU, Chantal MONINO, Laetitia HAUWELLE, Ghislaine GARCIA, Lionel RAIMBAULT, Philippe MINIER, Carole CHAUVET, René MICHEL, Nancy PERNIN-JAUME, Marie LAGIER.

Excusés : Etienne BERENGUEL (pouvoir à Chantal MONINO), François LAGIER (Pouvoir à Michèle TETENOIRE).

Absents : -

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

-
- 00 Vente du terrain cadastré en D 372 à Mme Céline Busca
 - 01 Vente de l'ancienne école de St Jean à Mme Sylvie Martineau et M. Jacky Denis
 - 02 Mandats de vente parcelles B 905 aux Chauilières, et C647 pour partie au Chemin de la Tour
 - 03 Tarifs du camping
 - 04 Décisions modificatives
 - 05 Vidéo protection sur le territoire de la CCSP et désignation des personnes habilitées à visionner et à signer les réquisitions
 - 06 Tarif des repas portés à domicile
 - 07 Médiathèque : demandes de subvention DRAC
 - 08 Numérotation et acquisition de plaques de rues – Plan de financement
 - 09 Questions diverses

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h35

Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2020 à l'unanimité.

01 Vente du terrain cadastré en D 372 à Mme Céline Busca

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition de Madame Céline Busca de la parcelle cadastrée en section D, n°372, sise au hameau de la Montagne, d'une contenance de 2 075m² et pour un prix de 140 000€ TTC. Au regard du PPR, cette parcelle est classée pour 394m² en zone bleue B101 et pour 1 681m² en zone blanche, tandis qu'au regard du PLU 228m² sont classées en zone Nsk et 1 847m² en zone Uca. Adopté à 12 voix pour et 2 abstentions.

Marie LAGIER arrive à 19h45.

01 Vente de l'ancienne école de St Jean à Mme Sylvie Martineau et M. Jacky Denis

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°57/2012 déclassant l'ancienne école de St Jean dans le domaine privé de la commune, cadastrée en B 2693, et indique avoir reçu une offre d'achat de la part des occupants, Monsieur Jacky Denis et Madame Sylvie Martineau, pour un montant de 100 000€ (cent mille euros). Adopté à 13 voix pour et 2 abstentions.

02 Mandats de vente lotissement Les Pignans

Monsieur le Maire propose de missionner 3 agences immobilières en complément de Square habitat et La Foret pour les lots restants à la vente. Il s'agit d'IAD France, Foncia Immobilier et l'Immobilier et vous. Approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions.

03 Mandats de vente parcelles B 905 aux Chauilières, et C647 pour partie au Chemin de la Tour

Monsieur le Maire explique que la conjoncture actuelle a provoqué une pénurie de terrains à la vente et propose de profiter de l'opportunité d'un marché réactif pour confier à la vente deux parcelles communales :

- la parcelle cadastrée en section B n°905 sise aux Chauilières pour 2 087m², en zone UCa du PLU et B101 du PPR pour un montant total de 110 000€ (cent dix mille euros),
- La partie de parcelle cadastrée en section C 647 sise Chemin de la Tour pour partie, soit 993m², en zone UB du PLU et blanche du PPR pour un montant total de 85 000€ (quatre vingt cinq mille euros).

Il expose les mandats de vente de l'agence Foncia d'Embrun.
Adopté à 13 voix pour et 2 abstentions.

04 Tarifs du camping

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs du camping pour l'année 2021 :

- L'ouverture du camping du 1^{er} avril 2021 au 03 novembre 2021
- Modification des dates des saisons :
Camping : Basse saison du 1^{er} Avril au 02 juillet 2021
Et du 21 Août au 03 Novembre 2021
Haute saison du 03 Juillet au 20 Août 2021
- Locatifs : Basse saison du 1^{er} Avril au 12 juin 2021
Et du 16 Septembre au 3 Novembre 2021
Moyenne saison du 13 juin au 2 juillet 2021
Et du 21 Août au 15 Septembre 2021
Haute Saison du 3 juillet au 20 Août 2021
- La Wifi est intégré dans les tarifs
- Réduction moyenne et basse saison pour les groupes, de 20 personnes minimum, de -10% sur la totalité du séjour
- Réduction pour les emplacements de - 10% sur la totalité du séjour, pour les longs séjours de plus de 80 nuits
- Autoriser des Ventes flash, promotion de dernière minute à - 10%, en cas d'annulation ou d'évènements particuliers
- Mise en place d'un avoir pour les annulations « covid 19 »
- Les frais de réservation : 7 €

<u>Camping</u>	Basse saison	Haute saison
FORFAIT 2 PERSONNES / NUIT 1 emplacement + 1 ou 2 personnes +1 véhicule	14€	17€
TAXE DE SEJOUR ADULTE par nuit	0,2	0,2
ADULTE SUPPLEMENTAIRE Prix par nuit par adulte (+ de 12 ans) en supplément sur un emplacement	3,5	5,5
ENFANT supplémentaire DE 2 A 12 ANS	1,9	3
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE, REMORQUE Par nuit pour tout véhicule en supplément sur un emplacement	3,5	3,5
ELECTRICITE <i>electricity</i> Par nuit et par emplacement	4,5	4,5
CARAVANE VIDE Par nuit et par emplacement	14	17
ANIMAL DE COMPAGNIE *	2,5	3
LOCATION ADAPTATEUR ELECTRIQUE Prix par séjour quelle que soit la durée	5 €	5 €
BADGE BARRIERES Tout badge perdu ou endommagé sera facturé	30 €	30 €
CAUTION ADAPTATEUR ELECTRIQUE Caution rendue au retour de l'adaptateur	20 €	20 €
JETON MACHINE A LAVER	3,5	3,5
LESSIVE	1 €	1 €

* prix par nuit carnet de vaccination obligatoire 2 animaux maximum, selon gabarit, nous contacter pour plus d'information

<u>Locatifs</u>	BASSE	MOYENNE	HAUTE
Pod 2 personnes			
2 nuits	70,00 €	90,00 €	110,00 €
nuit supplémentaire	35,00 €	45,00 €	55,00 €
Semaine	190 €	280 €	350 €

Pod 4 personnes			
2 nuits	90,00 €	120,00 €	140,00 €
nuit supplémentaire	45,00 €	60,00 €	70,00 €
Semaine	210 €	350 €	450 €
Option ménage pod	20 €	20 €	20 €
MOBIL– HOME 2 chambres 4 personnes			
2 NUITS	110 €	210 €	X
3 NUITS	130 €	240 €	X
4 nuits	175 €	300 €	x
5 nuits	220 €	360 €	x
6 nuits	265 €	420 €	x
SEMAINE haute saison du samedi au samedi	260 €	410 €	610 €
La 2^{ème} semaine à -20%	208 €	328 €	x
La 3^{ème} semaine - 30%	182 €	287 €	x
LOCATION AU MOIS basse saison	470 €	x	X
NUIT SUPPLEMENTAIRE	45 €	60 €	X
Option MENAGE	50 €	50 €	50 €
MOBIL – HOME 3 chambres 6 personnes			
2 NUITS	150 €	250 €	X
3 NUITS	170 €	280 €	X
4 nuits	220 €	350 €	x
5 nuits	270 €	420 €	x
6 nuits	320 €	490 €	x
SEMAINE haute saison du samedi au samedi	300 €	460 €	660 €
La 2^{ème} semaine à -20%	240 €	368 €	x
La 3^{ème} semaine - 30%	210 €	322 €	x
LOCATION AU MOIS basse saison	530 €	x	X
NUIT SUPPLEMENTAIRE	50 €	70 €	X
Option MENAGE	60 €	60 €	60 €
AUTRES			
CAUTION mobil-home et studio	500 €	500 €	500 €
CAUTION pod	250 €	250 €	250 €
Taxes de séjour / nuit / adulte	0.20€	0.20€	0.20€
Kit draps serviettes /séjour / lit	12 €	12 €	12 €
STUDIO 2 personnes			
La 1 ^{ère} NUIT	60 €	60 €	60 €
2 NUITS	100 €	100 €	100 €
3 NUITS	130 €	145 €	145 €
4 nuits	175 €	190 €	190 €
5 nuits	220 €	235 €	235 €
6 nuits	265 €	280 €	280 €
SEMAINE	250 €	260 €	260 €
La nuit supplémentaire	45 €	45 €	45 €
Option ménage	50 €	50 €	50 €

05 Décision modificative n°2 du budget lotissement

Considérant la nécessité de réintégrer les frais accessoires et passer les écritures de stocks de fin d'année, Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 du Budget Lotissement :

Crédits supplémentaires

Fonctionnement dépense

Chapitre	Article	Nature	Montant
043	608	Frais accessoires	425€

Fonctionnement dépense

Chapitre	Article	Nature	Montant
043	796	Transfert de charges financières	425€

Approuvé à l'unanimité

06 Décision modificative n°1 du budget commune

Considérant la nécessité de passer les écritures d'ajustement des comptes relatifs aux attributions de compensation de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ainsi que permettre notamment le remboursement de la caution au Parcours aventure Accrobranche pour lequel l'exploitant a changé en cours d'année, Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 du Budget Commune :

Crédits à réduire

Section	Type	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	Dépense	011	6156	Maintenance	1 000€
Investissement	Dépense	023	2313	Constructions	1 000€

Crédits à ouvrir

Section	Type	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	Dépense	014	73921	Attributions de Compensation	1 000€
Investissement	Dépense	016	165	Cautions	1 000€

Approuvé à l'unanimité

07 Vidéo protection sur le territoire de la CCSP et désignation des personnes habilitées à visionner et à signer les réquisitions

Le Conseil Municipal, par délibération n°05/2016 en date du 25 février 2016, avait approuvé et autorisé la mise en œuvre et l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communautaire et notamment sur la commune de Crots.

En effet, l'article L132-14 du Code de la Sécurité Intérieure stipule que lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) exerce la compétence relative aux dispositions locales de prévention de la délinquance, il peut décider, sous réserve de l'accord de la commune d'implantation, autorité compétente au sens de l'Article 251-2, d'acquérir, d'installer et d'entretenir des dispositifs de vidéoprotection.

L'objectif de cette démarche est d'assurer la sécurité et la tranquillité du domaine public communal. L'installation de ces systèmes de vidéoprotection ont été réalisés à proximité des axes routiers.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon sollicite la commune de Crots afin de désigner les personnes habilitées à visionner les images et signer les réquisitions. Jean-Pierre GANDOIS et Etienne BERENGUEL sont désignés personnes habilitées. Approuvé à l'unanimité

08 Tarif des repas portés à domicile

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du Centre Hospitalier d'Embrun appliquant la révision et portant le prix du repas à 10.13€ TTC. Il rappelle n'avoir pas augmenté les tarifs depuis 2015 et propose de les laisser inchangés :

- personne non imposable	8,30 € par repas
- impôts de 1 à 230 €	8,60 € par repas
- impôts de 231 à 535 €	9,30 € par repas
- impôts de 536 à 1070 €	9,90 € par repas
- impôts de plus de 1071 €	10,70 € par repas

Approuvé à l'unanimité

09 Médiathèque : demandes de subvention DRAC

Monsieur le Maire rappelle le Projet scientifique et culturel adopté par délibération n°10/2016 en date du 29 février 2016 et indique que la commune a procédé au recrutement d'une personne, ce qui induit un élargissement des horaires d'ouverture.

La DRAC propose dans son programme d'aide, de venir en soutien des communes qui, de par l'élargissement des horaires d'ouvertures de la médiathèque, connaissent une augmentation de la masse salariale sur une durée de 5 ans. Une délibération initiale datant du 8 décembre 2016 a permis de bénéficier de cette aide à hauteur de 17h30 durant 3 ans. Il convient, afin de poursuivre le développement de la médiathèque d'augmenter le temps de mise à disposition de 2 agents le portant à un équivalent d'un temps plein.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût du salaire annuel relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture	DRAC		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux
28 380 €	14 190 €	50,0%	14 190 €	50%

Le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles peut s'étendre sur une période totale de 5 ans, dont 3 ans déjà écoulés.

Approuvé à l'unanimité

10 Numérotation et acquisition de plaques de rues – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 22 mars 2018 validant le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre puis la délibération 57/2020 du 05 novembre 2020 dénommant les voies de la commune.

Le travail de recensement de La Poste touchant à sa fin, a permis de dégager une quantité de numéros à fournir aux propriétaires et de voies à signaler.

Le budget de l'opération d'acquisition de cette signalétique est estimé à : 12 950€.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de solliciter les partenaires financiers au taux le plus élevé à savoir :

- L'Etat au titre de la DETR
- Le Conseil Départemental

Approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses

Monsieur Gandois indique avoir reçu la subvention de l'Europe pour la maison Serres, plus importante qu'espérée. Par ailleurs, les colis de Noël ont été distribués ce jour, il indique également que la vente commune/Merli était signée et que le bulletin municipal est en cours de préparation pour une distribution mi-janvier. A la demande de Nancy Pernin-Jaume, il indique que la communauté de communes poursuit les études du projet d'un golf 9 trous. Des parts de sociétés d'une parcelle ont été vendues par les actionnaires, opération que la commune ne peut préempter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.